



MESURE 19

Soutenir une agriculture de proximité et respectueuse du vivant



Long terme



Mesures 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,
11, 12, 15, 17, 18, 25, 26 et 27

L'agriculture constitue un des piliers de l'activité économique du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Elle repose sur des productions variées et souvent réputées qui valorisent la diversité des terroirs locaux : céréales, viticulture, maraîchage, arboriculture, élevage, champignons, semences... et génère de nombreux emplois. Son dynamisme et sa pérennité sont liés à sa capacité à s'adapter aux nouvelles attentes de la société et à amplifier la transition engagée.

Elle doit offrir à tous une alimentation saine et de qualité, fournir des matières premières biosourcées et contribuer à développer la production d'énergies renouvelables. Dans le même temps, ses techniques de production sont amenées à évoluer pour préserver et optimiser la gestion des ressources qu'elle utilise, dans un contexte de changement climatique.

Cette transition ne peut se concrétiser qu'avec l'adhésion des agriculteurs en les assurant de sa viabilité économique et avec le soutien des habitants.

Sur le territoire, la commercialisation des productions agricoles en circuits courts connaît une réelle progression et prend des formes variées : vente à la ferme, création de marchés et de magasins de producteurs, approvisionnement de restaurants collectifs, vente en paniers...

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine souhaite engager l'agriculture de son territoire vers un modèle agroécologique*, à dimension humaine. Il entend, également, favoriser un dialogue serein entre les agriculteurs et les habitants afin de renforcer la cohésion territoriale.

Définitions

***Définition de l'agroécologie - Loi d'avenir du 13 octobre 2014**

L'agroécologie privilégie l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques.

Elle se fonde sur les interactions biologiques, l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. L'agroécologie contribue à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

| Pour le territoire

Enjeux

- Développement économique et social.
- Rémunération des producteurs.
- Bien-être et santé publique.
- Bien-vivre ensemble.
- Accès et partage de la ressource en eau.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation des activités agricoles.
- Intégrité des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Objectifs opérationnels

- Soutenir une agriculture respectueuse du vivant.
- Préserver et restaurer les espaces agricoles.
- Contribuer à l'évolution des modes de production des pratiques au contexte des changements climatiques, environnementaux et sociétaux.
- Renforcer la gestion raisonnée de la ressource en eau.
- Maintenir l'élevage extensif, en particulier dans les zones humides.
- Développer les énergies renouvelables.
- Favoriser les transmissions et créations d'activités agricoles ainsi que les emplois liés à l'agriculture.
- Rapprocher les producteurs des consommateurs. Favoriser le dialogue entre le monde agricole et les autres acteurs du territoire.

Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions

Connaître

Amélioration des connaissances en agroécologie : soutien à l'expérimentation de pratiques agricoles s'appuyant sur la biodiversité fonctionnelle (cf. mesure 1).

Partager

Valorisation des pratiques agricoles vertueuses : développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur les produits agricoles ; veille et informations sur les démarches de qualification environnementale ; aide à la l'intégration paysagère des bâtiments et équipements, identification et promotion des bonnes pratiques préservant les ressources ; recherche et expérimentation sur la rémunération de pratiques agroécologiques favorisant les services environnementaux ; développement du partenariat apiculteurs/agriculteurs (cf. mesures 18 et 26).

Sensibilisation des habitants : renforcement du programme d'éducation au territoire sur les volets agricole et alimentaire ; organisation de débats publics et visite de fermes (cf. mesure 2).

Préservation du foncier agricole : production d'avis sur les documents d'urbanisme pour limiter l'artificialisation des sols ; sensibilisation à la maîtrise du développement des énergies renouvelables consommatrices de foncier agricole.

Faire ensemble

Accompagnement de pratiques ou modes de productions agroécologiques : aide aux diagnostics des pratiques agricoles ; mise en place d'expérimentations pour comprendre les mécanismes de biocontrôle ; promotion et assistance au montage de mesures agri environnementales ; promotion des systèmes agroforestiers ; conseil à la mise en place d'infrastructures agroécologiques ; appui à la conservation et au développement de variétés anciennes et locales ; promotion de l'agriculture biologique ...

Accompagnement à la transmission ou création d'activités agricoles : Appui à la dynamique de création des réseaux d'accompagnement territoriaux ; recherche de foncier auprès des collectivités territoriales ; conseils auprès des collectivités porteuses de foncier ; restauration de milieux naturels avec valorisation agricole ; participation à la création d'espaces tests.

Appui à de nouvelles filières de production : En synergie et complémentarité avec les acteurs locaux et les structures professionnelles, création ou accompagnement de filières agricoles de matériaux biosourcés ; stratégie de développement de la culture des légumineuses pour l'alimentation humaine et animale ; recherche sur la mise en culture de variétés ou espèces adaptées aux conséquences du réchauffement climatique ; accompagnement du mix agriculture/énergies renouvelables dans les fermes (cf. mesure 26).

Aide à la création de dispositifs de vente rapprochant producteurs et consommateurs : accompagnement des collectivités et des collectifs d'habitants dans la création de circuits-courts ; soutien aux marchés de producteurs de Pays ; promotion des lieux de vente directe ; co-construction de projets habitants-agriculteurs...

Soutien aux activités d'élevage extensif, en particulier dans les zones humides : mobilisation et gestion des dispositifs européens agri environnementaux ; appui au développement de la vente directe ; réouverture de milieux en vue de leur valorisation agricole ; soutien à l'introduction de viande locale dans la restauration collective ; soutien aux outils d'abattage locaux.

Anticipation des conséquences du changement climatique et appui à l'adaptation : contribution à l'adaptation des pratiques agricoles à la raréfaction de la ressource en eau ; participation à une gouvernance locale pour gérer l'eau ; réflexion collective sur la création de retenues d'eau dans le cadre des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ou de zones tampons en lien avec des zones humides.

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

Pour tous.

- Favoriser l'installation des agriculteurs.

État.

- Mettre à disposition du Parc les données communicables relatives à l'activité agricole.
- Consulter ou associer le Parc lors de projets agricoles impactant son territoire.
- Soutenir les pratiques et les modes de production agricoles respectueux de l'environnement notamment par l'appui au développement de l'agriculture biologique.

Régions.

- Accompagner la transition agroécologique
- S'appuyer sur le Parc pour la mise en œuvre de mesures agri-environnementales et d'adaptation au climat.
- Valoriser les filières et productions agricoles sous signes officiels de qualité ou labélisés.
- Accompagner les organisations professionnelles et filières dans leurs démarches collectives de progrès.
- Soutenir les pratiques et les modes de production agricoles respectueux de l'environnement notamment par l'appui au développement de l'agriculture biologique.
- Soutenir les démarches et outils s'inscrivant dans le Paiement des services environnementaux (PSE).

Départements.

- Soutenir l'animation des territoires ruraux.
- Soutenir l'agriculture dans sa contribution à la protection, la gestion et la valorisation des milieux naturels.
- Accélérer la transition alimentaire et agricole.

EPCI et communes.

- Associer le Parc à leurs projets de développement agricole.
- Préserver les terres agricoles dans le cadre de leurs documents d'urbanisme.
- Conserver et restaurer les éléments fixes du paysage comme les haies ou les arbres isolés.
- Étudier la possibilité de mobiliser leur foncier pour des projets agricoles.
- En synergie et complémentarité avec les structures de recherche-développement, participer à la mise en place d'expérimentations ou d'actions de gestion de l'espace agricole.
- Soutenir les pratiques et les modes de production agricoles respectueux de l'environnement notamment par l'appui au développement de l'agriculture biologique.

Partenaires potentiels

Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)

Agriculteurs

Associations environnementales

Chambres d'agriculture

Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural – Agriculture durable 49 (CIVAM AD 49)

Collectifs citoyens

Groupements des agriculteurs biologiques et biodynamiques (GABB)

Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale 37 (INPACT)

Interprofessions agricoles

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Terre de Liens

Bénéficiaires potentiels

Les agriculteurs sont accompagnés dans l'évolution de leurs systèmes d'exploitation.

Les consommateurs profitent d'une plus grande offre de produits locaux de qualité.

Le monde du vivant tire bénéfice de ces nouveaux modes de production, notamment avec la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre d'exploitations labellisées (Agriculture biologique, HVE3) et surfaces occupées.
- Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».
- Quantités de produits phytosanitaires utilisées.
- Surfaces agricoles irriguées et volumes d'eau prélevés.
- Nombre de classes inscrites aux animations agriculture/alimentation du programme éducation du Parc.